

CJUE, 8 nov. 2012, Radziejewski, Aff. C-461/11

Aff. C-461/11, Concl. E. Sharpston

Motif 23 : "... la procédure suédoise d'effacement de créances n'entraîne pas le dessaisissement du débiteur, de sorte qu'elle ne saurait être qualifiée de procédure d'insolvabilité au sens de l'article 1er du règlement n° 1346/2000".

Mots-Clefs: Champ d'application (matériel)

Dessaisissement (partiel)

Dessaisissement (total)

Doctrine française:

Rev. proc. coll. 2012. Comm. 6, obs. M. Menjucq

Europe 2013, comm. 1, obs. V. Michel

LPA 2013, n°210, p. 12 et s., obs. F. Bellil

Imprimé depuis Lynxlex.com

URL source: <https://www.lynxlex.com/fr/text/insolvabilit%C3%A9-r%C3%A8gl-13462000/cjue-8-nov-2012-radziejewski-aff-c-46111/1711>